5 9bre 25.8b 1790

LETTRE

Détaillée de Monsieur MARTIN, *Maire de Marseille, en réponse à celle de M.* D'ANDRÉ, *en date du 25 Octobre 1790.*

Marseille, le 5 Novembre 1790.

VOTRE lettre, Monsieur, du 25 Octobre, m'avait paru aussi peu décente qu'inutile. Des amis à qui je l'avais communiquée la trouvaient bien méchante, & par un reste d'illusion, j'avais de la peine à en convenir ; mais l'ayant faite imprimer vous-même à Paris, pour en répandre avec profusion des exemplaires à Marseille, vous m'avez ouvert les yeux, & je dis avec tout le monde, c'est une méchanceté. En effet, Monsieur, si vous aviez voulu me témoigner de la confiance, m'écrire à bonne intention, vous m'eussiez écrit avant d'accueillir des Députés de Marseille, désavoués par les Sections, par le Conseil de la Commune, par la Municipalité. Les Pétitions, les opérations de ceux-ci devaient être à vos yeux d'une légalité, ou au moins d'une nécessité bien constatée par le silence & l'inaction des

Corps Administratifs, dont les méchans n'avaient point négligé de réclamer l'intervention. Ces prétendus députés de Marseille n'ont eu auprès de vous d'autre titre, qu'une adresse portant un grand nombre de signatures, que, sûrement, vous ne connaissiez point, dont la même main pouvait avoir écrit plus d'une; mais ils agissaient pour M. Lieutaud contre la Commune de Marseille, contre la Municipalité; c'en était assez pour vous les faire accueillir. Vous les avez présentés, appuyés dans les Comités & chez vos amis; & vous laissant honteusement tromper, vous n'avez pas craint de mentir à l'Assemblée Nationale, en annonçant dans Marseille des troubles, des désordres, que vos seuls protégés de l'assemblée des Carmes pouvaient y faire naître; mais dont le nombre & le zèle des bons Citoyens ont su la préserver. Avez-vous pensé, Monsieur, à tout le mal qui pouvait résulter, non seulement pour nous, mais pour le Royaume, d'une aussi fausse assertion, qui, répandue chez l'Etranger, peut détourner de notre Port l'envoi des Navires qui approvisionnent Marseille, & par elle, les Provinces méridionales? Je ne vous prête point une intention si coupable, & le fait m'afflige trop, pour que je ne me hâte d'en détourner ma pensée.

Je remets sous mes yeux votre lettre: vous m'annoncez que vous n'y parlerez ni de vous ni de moi, & vous vous arrêtez avec complaisance sur M. Lieutaud, dont vous deviez me parler le moins; l'intérêt d'un particulier ne peut avoir rien de commun avec l'intérêt d'une Ville. Vous le considérez comme Général, & vous dites que le choix unanime de tous les Citoyens l'avait appelé à cette place. Il réunit 1412 suffrages lors de son élection; M. Cabrol-Montcousson qui l'a remplacé, en a eu 3058 sur 3234 Votans. Son remplacement a donc été plus généralement pronon-

cé que ſon élection, & c'eſt ici la moindre des preuves que je pourrais en donner. Je ſouſcris volontiers à tous les éloges que vous donnez à M. Lieutaud, ſur ſa conduite, dès le commencement de la révolution. Ses amis aujourd'hui étaient alors ſes ennemis. Cela répond à tout. Au ſurplus, bien d'autres que M. Lieutaud, élevés à de grandes places, ont trompé l'attente de ceux qui les y avaient portés.

Vous m'avez, dites-vous, recommandé de ne point me ſéparer de MM. Gimon, Merle & Arnavon. J'euſſe bien voulu n'être point abandonné par eux & M. Eymar. Je n'ai ceſſé de leur être intimément uni; je ſuis toujours étroitement attaché à MM. Gimon & Eymard, qui méritent à tous égards une diſtinction, & qui ont eu des raiſons légitimes d'abandonner leur poſte. J'eſtime encore MM. Merle & Arnavon, mais je les blâme du motif de leur démiſſion. Auriez-vous déſiré, que, comme ces derniers, je quittaſſe le timon du vaiſſeau, au moment où il pouvait être en péril? Cela ſe rapproche aſſez des conſeils que vous perſiſtez à me donner. Et en vérité, Monſieur, il eſt ſingulier qu'à 200 lieues de Marſeille, vous prétendiez juger mieux que moi, de la conduite que je dois y tenir. Si, avant de partir, vous m'avez indiqué une route, j'en ai heureuſement perdu le ſouvenir. Vous m'avez pronoſtiqué, je me le rappèle bien, que le Maire de Marſeille ſerait pendu avant un an, & il y a vraiſſemblablement quelque analogie entre ce pronoſtic & la conduite que vous me traciez. Le peuple, dites-vous, change aiſément. Oui, Monſieur, envers ceux qui le trompent; mais moi, qui ne veux que ſon bonheur; moi qui lui ſacrifie ma ſanté, mon repos, le ſoin de mes affaires; moi qui ſuis dévoué & ne ſuis pas inutile aux ſuccès d'une Conſtitution qui lui rend ſes droits; je reçois tous les jours de ce Peuple franc & loyal, des témoignages

d'amour, d'obéissance, qui seuls me rassurent sur le sort des imprudens qui le bravent & semblent vouloir se soulever au péril de leur vie.

Tel pourrait être sans péril pour vous, Monsieur, & sans doute contre votre intention, l'effet de votre lettre, si je ne l'empêchais. Les prédictions qu'elle renferme, ressemblent parfaitement aux prédictions & protestations de M. l'Avocat Pascalis, quittant le Palais d'Aix. Elles sont l'espoir des contre-révolutionnaires, & vous les servez sans le vouloir.

Mes occupations ne me laissent pas le loisir d'entrer dans tous les détails qu'exigerait votre très-longue lettre. Je vous rassurerai en deux mots, sur l'émigration des Négocians, sur les partis, qui, selon vous, divisent la Ville & peuvent la troubler, sur l'affaiblissement de la Garde Nationale, sur la stagnation des affaires, sur les grands malheurs que vous présagez, &c. Vous êtes mal instruit, & vos présages seront aussi faux que les motifs sur lesquels vous les appuyez. Il n'y a pas eu d'émigration de Négocians; deux partis divisèrent la Ville long-tems avant les derniers changemens, & j'en craignais les suites, tant que M. Lieutaud était Général, parce que cela seul donnait à son parti une consistance; il n'en a plus aucune aujourd'hui, & nous sommes réellement en paix; quant au commerce, une seule assertion de M. de la Fontaine vous rassurera; je tiens de ce Directeur des Fermes du Roi, homme très-estimable, que le Bureau d'Occident a plus rendu au Trésor Public, dans les neuf premiers mois de cette année, que dans tout le cours de l'année dernière. La Garde Nationale, composée presqu'en entier d'Artisans, se lasse un peu, de ce que les Bourgeois & les Négocians qui ont le plus à perdre, ne s'enrôlent point, ou ne remplissent pas leur service, & n'usent pas même de la faculté de se faire remplacer à prix d'argent. Il

en résulte un découragement dont M. Lieutaud s'était plaint lui-même par la voie de l'impression. Tout est à cet égard, dans l'état où il l'a laissé ; la généralité des Citoyens conserve assez de zèle pour que le service ne souffre point, & j'ose avancer, que si je pouvais procurer à la Ville quelques milliers de fusils de plus, je trouverais autant de braves Volontaires à qui les confier. Si quelque chose peut affaiblir notre Garde Nationale, c'est la décision que vous venez de surprendre au Comité de Constitution, sous le prétexte que nous avons une imposition de cinq pour cent sur les loyers. Nous n'en avons point. Une contribution patriotique fut établie sous cette forme, il y a dix-huit mois, & pour une fois seulement. Elle ne produisit que les deux cinquièmes des revenus nécessaires à la Communauté, & elle n'a pas été renouvelée. Il en résulte que le Décret du 2 Février nous est parfaitement applicable, & que tout citoyen ayant l'âge, le domicile & un état, est actif ; ou tout au moins faudrait-il réduire à vingt-quatre livres la condition du loyer que vous avez fait fixer à soixante, puisque cinq pour cent sur les loyers, n'ont produit que les deux cinquièmes des besoins annuels. Diminuer le nombre des citoyens actifs, c'est affaiblir, sans contredit, notre Garde Nationale, la priver des citoyens les plus utiles, de ceux qui, depuis sa formation, ont gardé gratuitement & avec zèle ceux qui voudraient les exclure. Voilà, Monsieur, le bien que vous nous faites, & les témoignages que nous recevons de votre fâcheux souvenir.

Tout ce que vous me dites, Monsieur, sur la transgression des Décrets, n'est pas mieux fondé. Les décrets défendent tout changement dans les Gardes Nationales, si ce n'est d'un commun accord entr'elles & les Municipalités. Cette condition a été religieusement observée. L'Armée ne peut être consultée que dans

les Assemblées primaires des Citoyens qui la composent. Les règlemens de la nôtre portent que l'état-major sera élu par les Sections. C'est ainsi que l'ont été M. Greling, M. Lieutaud, M. Mont-coussou ; & ce dernier seul a été proclamé à la tête de chaque Bataillon, reçu par tous avec acclamation, par quelques-uns même au bruit du canon, au son des instrumens.

Je languis bien de finir cette lettre, parce que je dois tous mes momens à des occupations plus utiles; aussi je me promets bien que cette discussion, à laquelle je me livre avec dégoût, sera la dernière dont j'entretiendrai le public. Vous pourrez lui adresser votre réplique, car pour moi je ne la lirai point.

En poursuivant la lecture de votre lettre, je m'apperçois que j'aurais beaucoup à dire sur vos objections, à ceux qui vous accusent, non sans preuves, d'être l'ennemi de Marseille ; mais le tems me presse, & je passe à la comparaison que vous faites de l'Assemblée du Cercle Patriotique, à celles d'Arquier & des Carmes. La première n'est composée que de Citoyens reconnus & agréés, ayant leur billet d'entrée. Elle a un Président, un Vice-Président, des Secrétaires connus du Corps Municipal, & qui lui répondent de ce qui s'y passe. Jamais elle ne m'a donné ni désagrément, ni inquiétude; souvent elle a été utile, & cependant un attroupement fut suscité contr'elle, parce qu'elle avait émis le vœu si légitime, si nécessaire d'un changement de grades dans l'Armée. Quelle différence de cette Assemblée aux autres ! Dans celles-ci, la Municipalité était insultée, & le vœu de tous les Corps Constitutifs indécemment contrarié. Je m'abstiens d'en pousser plus loin le parallèle. A dieu ne plaise que je veuille aigrir les esprits & blesser l'amour-propre d'aucun de mes Concitoyens. Ils sont tous égaux aux yeux

de l'homme en place, comme aux yeux de la loi, & je ne désire, pour prix de mes sollicitudes & de mes sacrifices, que de les ramener à cet esprit de paix & d'union, si essentiel à leur bonheur.

Je terminerai cette lettre, Monsieur, par l'article le plus saillant de la vôtre. Je le transcris ici, parce qu'il suffit seul à justifier la chaleur de ma lettre & le ton avec lequel vous me forcez à vous entretenir.
« Les Magistrats sont établis pour défendre le peu-
» ple contre ses oppresseurs & contre lui-même. Ils
» doivent l'éclairer sur ses droits & sur ses devoirs.
» Ses intérêts leur sont confiés. Ils le trahissent,
» quand, cédant à ses premiers mouvemens, ils ne
» lui en exposent pas les suites. Ils le trahissent d'une
» manière criminelle, quand ils l'excitent eux-mêmes
» & l'entraînent vers le précipice qu'ils devraient lui
» faire éviter. Je suis loin de vouloir faire l'applica-
» tion de ces maximes, &c. »

Cette réticence, Monsieur, est une perfidie. Elle ne saurait voiler l'atrocité de l'inculpation dont vous prétendez me noircir; & j'ai bien à me féliciter d'avoir une réputation qui fasse retomber sur vous-même les coups que vous avez voulu me porter. Si j'étais moins connu, votre lettre m'aliènerait l'amour du Peuple, & altèrerait sa confiance en moi, dans ces circonstances malheureusement difficiles, où l'empire de l'opinion est la base de la Constitution & de la tranquillité publique.

Je suis, &c. MARTIN, Maire de Marseille.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de J. Mossy, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.

de l'[illegible] esprit, [illegible] votre tuteur de la loi,
& [illegible] de
[illegible] cet esprit de
l'[illegible] er.
[illegible] de
la [illegible] apparu
[illegible] à la hauteur de sa lettre [illegible]
[illegible]
» [illegible] pour défendre le peu-
» ple [illegible] lui-même. Il
» [illegible] sur les décrets
» [illegible] de traduire
» [illegible] ne
» [illegible] Ils le [illegible]
» [illegible] & [illegible] les
» [illegible] de [illegible] lui
» [illegible] applica-
» [illegible]

[illegible] est une pétition. Elle
[illegible] quelqu'un contre ceux
[illegible] bien [illegible] d'a-
voir [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de la Constitution & de
la [illegible] publique.

Signé, &c. MARTIN, *Maire de Marseille.*

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de [illegible] Mossy, Père & Fils, Impri-
meurs de la Nation, du Roi & de la Ville, 1790.